

222C0194
FR0011981968-FS0041

21 janvier 2022

Déclarations de franchissements de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

WORLDLINE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2022, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 janvier 2022, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir 13 650 538 actions WORLDLINE² représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 4,29% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 16 ADR WORLDLINE représentant 8 actions WORLDLINE (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 77 345 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 280 484 817 actions représentant 317 952 770 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.